

Document

Supprimer la dette européenne, réelle possibilité ou fausse bonne idée? (2/2) : la légitimité de l'endettement public en question

(intelligence-strategique.eu)

21 juin 2011

Précédemment, nous avons pu voir, au travers du cas argentin, qu'il était possible pour un État de refuser de rembourser une partie de sa dette publique.

Précisons ici qu'il s'agit bien sûr de la dette extérieure publique ; il est en effet peu probable qu'un État ne rembourse pas ses propres contribuables. Si l'on prend le Japon, par exemple, on observe certes un fort endettement, mais qui a la particularité d'être presque exclusivement financé par les ménages nippons. Ces derniers sont extrêmement prudents, et préfèrent épargner leurs économies plutôt que les jouer sur les marchés financiers. Les banques japonaises placent ensuite cet argent dans les produits les plus sûrs qu'elles connaissent : les bons du Trésor japonais. Le circuit est fermé, et permet donc à l'État japonais et à son taux obligataire d'être relativement indépendant des effets d'annonce, notamment lorsque sa notation est dégradée...

Mais revenons à la dette européenne. Si l'on s'inspire du cas argentin, on pourrait croire que rien n'empêche la Grèce de se déclarer insolvable, et d'imposer des réductions de capital forcées à ses créanciers. D'ailleurs, peu importe la solvabilité réelle ; **rien ne peut forcer un État souverain à adopter un comportement économique particulier s'il en a décidé autrement.**

Alors pourquoi la Grèce ne décide-t-elle pas de faire défaut sur sa dette? Déjà car elle n'en a pas le droit. Le plan d'aide qu'elle a accepté en mai dernier, mis en place par le Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF) et le FMI a conditionné les prêts accordés à des efforts dans tous les domaines. **Qu'un gouvernement grec décide unilatéralement de faire défaut, et le pays sortirait automatiquement de la zone euro.** De plus, comme dit dans l'article précédent, des tensions naîtraient entre la Grèce et l'Union Européenne. Économiquement, le pays s'isolerait sur la scène continentale, et ses banques seraient complètement ostracisées. Politiquement, le courroux des « gros » pays européens mettrait la Grèce au ban des Nations européennes ; et on voit mal le pays insulaire se tourner vers la Turquie..!

De plus, et c'est **l'argument le plus fort en défaveur du défaut grec : il ne réglerait strictement rien.** Pire, il aggraverait la situation. **Actuellement, c'est grâce aux liquidités européennes que le secteur bancaire grec ne s'est pas écroulé.** Qu'un défaut survienne, et plus de liquidités ; plus de liquidités, plus de monnaie, et donc plus d'euro. La zone euro ne s'en porterait pas mieux : **un défaut grec pousserait les regards à se tourner vers les économies placées dans le même sac, et ferait éclater la zone euro dans son ensemble.**

L'autre problème est que **la notion de « défaut » répond à plusieurs définitions.** Pour les États européens, un rééchelonnement de la dette publique grecque ne serait pas un défaut ; pour les agences de notation, si!

Nous avons récemment critiqué le caractère procyclique de ces agences ; ici, la situation est différente. En imaginant qu'une négociation à propos d'un rééchelonnement aboutisse, on peut aisément supposer qu'au fil du temps, les fondamentaux grecs s'améliorent. Pour cela du temps est

indispensable aux réformes si l'on veut qu'elles produisent leurs effets ; **ce que les agences de notation interdisent de par leur comportement.** Une situation économique dans l'impossibilité de s'améliorer du fait d'acteurs économiques tirant dans l'autre sens? Ou **la définition de la contracyclicité...**

Changeons de perspective. **La problématique de l'endettement n'est pas grecque ; elle est globale.** Les PIGS (Portugal, Irlande, Grèce, Espagne) ne sont pas les seuls concernés. La France, notée AAA, a une dette publique représentant 81,7% de son PIB (2010) ; l'Allemagne, louée pour les performances exportatrices de son économie, fait pire avec ses 83,2% (2010) ; ne parlons pas de l'Italie et sa dette publique représentant 119% de son PIB (2010).

Bref : tous les pays sont endettés. Et c'est bien normal : en économie, on dissocie acteur en besoin de financement, et acteur en capacité de financement. **L'État, émanation de la volonté citoyenne, n'a pas à faire de bénéfices.** Son existence même le prédispose à une redistribution totale. **Il est essentiellement destiné à être en besoin de financement.**

Mais si le concept d'endettement public n'est pas , en soi, fondamentalement mauvais, **il est nécessaire de questionner l'emploi que l'on fait de cet endettement public.** Il n'est pas besoin d'être un gros gauchiste pour trouver à redire au mécanisme faisant supporter au citoyen lambda la quasi-totalité du poids de cures d'austérité. Certes, il n'est pas question ici de nier le caractère nécessaire de ces cures ; un État ne saurait vivre au dessus de ses moyens sans en payer tôt ou tard les conséquences (lire : ***Crise américaine : une prophétie autoréalisatrice en action***)

Mais quelle est la légitimité d'un endettement public généré dans l'optique de soutenir des acteurs systémiques, qui ne sauraient être moins proches de la vie quotidienne de l'extrême majorité des citoyens européens? L'État ne devrait-il pas perdre sa légitimité à emprunter dès lors qu'il cesse de le faire au bénéfice du plus grand nombre? D'aucuns pourraient arguer que ces plans de soutiens ont été faits dans le but d'empêcher les économies de s'effondrer sous le poids de la chute de ces acteurs systémiques. Mais c'est de la mauvaise foi : **une solution, pour être qualifiée comme telle, se doit de contribuer au règlement d'un problème.** Les plans de soutiens n'ont rien réglé, si ce n'est **la crise de liquidité.**

L'endettement public européen ne correspond plus à ce qu'il représentait auparavant, à savoir l'engagement des États-membres en faveur de leurs populations respectives. Sa légitimité est contestable, car ne répondant plus au traditionnel besoin de financement citoyen. Nous avons vu qu'un défaut grec n'est, dans le fond, pas envisageable. Mais qu'en serait-il d'un défaut européen? **Le problème de l'endettement est global ; une solution efficace se doit de l'être.** Les réponses conjoncturelles et locales n'ont rien solutionné. La solution réside peut-être en l'appréhension continentale d'un problème qui ne saurait être vu comme un dysfonctionnement économique passager.

Antoine Bricogne, l'un des auteurs d'Intelligence-Stratégique, a évoqué récemment **la tendance européenne à évoluer par paliers, par crises.** S'il l'a fait dans le but de souligner la déficience chronique du processus de construction européenne, sa conclusion vaut en économie. **Les États-membres, préoccupés par leurs petits prés carrés, démontrent leur incapacité décisionnelle à mesure que passent les semaines.**

Il est peut-être temps d'envisager un règlement strictement européen à une crise de l'endettement public européen. Budget fédéral? Harmonisation fiscale? Réduction unilatérale de la dette européenne? La défense de la monnaie unique passera sans doute par un saut fédéral. Si les États-

membres n'agissent pas en ce sens, rien ne pourra arrêter la spirale négative affectant la confiance des marchés.

L'alternative à ce saut fédéral impliquerait l'éclatement de la zone euro, et le retour des dynamiques national(ist)es. Rien n'aurait changé, et l'argument classique selon lequel les États en sortiraient un peu plus sages ne serait même plus soutenable : **s'il y a bien une chose que les dernières crises économiques nous ont apprises, c'est bien que les marchés financiers ont une mémoire de poisson rouge.**

La réappropriation de la l'endettement public en tant qu'outil légitime au service du plus grand nombre reste à opérer.